

IAE - LCG
2009-2010 ?

PARTIEL - SUJET N° 1

Impôt sur le Revenu - Généralités

① Quelles sont les caractéristiques générales du revenu Imposable en matière d'Impôt sur le revenu

(Barème 4 points)

Bénéfice Industriel et Commercial / Impôt sur les Sociétés

② Après avoir donné la définition des provisions , vous évoquerez les conditions générales de constitution des provisions ainsi que le sort et le différents type de provision.

(Barème 5 points)

Taxe sur la valeur ajoutée

③ Vous indiquerez qu'elles sont les principes du droit à déduction en matière de taxe sur la valeur ajoutée .Vous développerez succinctement votre réponse

(Barème 7 points)

Contrôle Fiscal

④ Vous évoquerez succinctement ,dans le cadre du droit de contrôle de l'administration , les différents type de contrôles

(Barème 4 points)

2

PARTIEL – SUJET N° 2

Impôt sur le Revenu – Généralités

① Vous évoquerez succinctement la notion de personne imposable à l'impôt sur le revenu.

(Barème 6 points)

Bénéfice Industriel et Commercial / Impôt sur les Sociétés

② Après avoir donné la définition du résultat imposable, vous évoquerez les conditions générales de déduction des charges en développant succinctement votre réponse.

(Barème 6 points)

Taxe sur la valeur ajoutée

③ Dans le cadre du champ d'application de la TVA, vous évoquerez de manière concise les principales opérations non imposables.

(Barème 6 Points)

Droit de Timbre et d'Enregistrement

④ Vous évoquerez succinctement le fait générateur et l'assiette des droits de successions.

(Barème 2 Points)

PARTIEL – SUJET N° 3

Impôt sur le Revenu – Généralités

① Après avoir défini le champ d'application des revenus fonciers , vous voudrez bien évoquer les conditions de déduction des charges pour la détermination du revenu foncier imposable .

(Barème 5 Points)

Bénéfice Industriel et Commercial / Impôt sur les Sociétés

② Après avoir donné la définition de l'amortissement , vous évoquerez les conditions générales de déduction des amortissements ainsi que leurs caractéristiques.

(Barème 4 points)

Taxe sur la valeur ajoutée

③ Après avoir défini le fait générateur et l'exigibilité , vous développerez succinctement les différentes applications de ces événements

(Barème 7 Points)

Impôt de Solidarité sur la Fortune

④ Vous évoquerez succinctement les biens exonérés d'impôt de solidarité sur le fortune .

(Barème 4 Points)

PARTIEL – SUJET N° 4

Impôt sur le Revenu – Généralités

① Après avoir défini les activités et les revenus imposables en matière de Bénéfice non commercial vous évoquerez les régimes d'impositions du bénéfice non commercial.

(Barème 5 Points)

Bénéfice Industriel et Commercial / Impôt sur les Sociétés

② Hormis la définition du bénéfice quelles sont les caractéristiques communes du bénéfice imposable en matière de Bénéfice Industriel et commercial et en matière d'Impôt sur les sociétés .

(Barème 5 points)

Taxe sur la valeur ajoutée

③ Dans le cadre du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée , vous voudrez bien définir les opérations imposables .

(Barème 6 points)

Impôt de Solidarité sur la Fortune

④ Vous évoquerez succinctement le fait générateur ainsi que le champ d'application (personnes et territoire) de l'impôt de solidarité sur la fortune

(Barème 4 points)

LICENCE PROFESSIONNELLE : PARTIEL JANVIER 2010
COMPTABILITE PPROFONDIE PARTIE II (Murielle AILLAUD)

Durée : 2 heures

CALCULATRICE DE POCHE NON PROGRAMMABLE AUTORISEE
PLAN COMPTABLE GENERAL AUTORISE

Tous les calculs devront apparaître clairement sur la copie.

Dossier 1 : (5 points)

La société JESS achète un ensemble immobilier le 01/04/N, pour un montant de 500 000 € dont 100 000 € pour le terrain. Le contrat d'acquisition prévoit un règlement du prix à l'aide d'une rente viagère. La société règle à titre de bouquet 50 000 € et devra verser tous les 31 mars 45 000 € à titre de rente. La première rente sera versée le 31 mars N+1. La construction sera amortie sur une durée de 20 ans en mode linéaire (date d'inventaire le 31/12).

Vous ne tiendrez pas compte de la TVA.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- *Comptabiliser les opérations du 01/04/N, du 31/12/N et du 31/03/N+1*
- 2- *Dans le cas où le créditierier décèderait le 01/09/N+7, le directeur comptable vous demande de comptabiliser les écritures du 31/03/N+7 et du 01/09/N+7 en justifiant votre raisonnement.*
- 3- *Le créditierier décède le 01/06/N+15 ; enregistrer les opérations que vous jugerez nécessaires le 01/03/N+15 et le 01/06/N+15 en justifiant votre raisonnement.*
- 4- *Le contrat signé le 01/04/N prévoit finalement une clause d'indexation (base 100 le 01/04/N).
L'index est de 110 le 31/12/N+1 et le 31/03/N+2
Comptabiliser les opérations entre le 31/12/N+1 et le 31/03/N+2*

Dossier 2 : (6 points)

Un matériel destiné à lutter contre la pollution a été acquis le 01/07/N pour une valeur de 500 000 €HT. Ce bien a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel fiscal sur 12 mois. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur 10 ans. Ce matériel a fait l'objet fin N+4 d'une réévaluation. Sa Valeur actuelle a été évaluée à 600 000 €.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1- *Rappeler l'objectif et les biens concernés par la réévaluation libre.*
- 2- *Retrouver le cumul des amortissements comptables, fiscaux et dérogatoires lors de la réévaluation (y compris l'exercice N+4).*
- 3- *Calculer l'écart de réévaluation et procéder aux enregistrements nécessaires au 31/12/N+4.*
- 4- *Sachant que l'exercice N+5 est bénéficiaire et que l'écart n'est pas incorporé au capital, procéder aux enregistrements nécessaires au 31/12/N+5.*

Le matériel est finalement cédé le 01/04/N+6 pour 500 000 €HT.

- 5- *Procéder aux enregistrements comptables en N+5.*

Dossier 3 : (9 points)

La société PARAF vous demande de traiter les différents points suivants :

- A) La société, le 01/07/N est victime d'un incendie dans l'un de ses ateliers. Une machine d'une valeur brute de 120 000 € (acquise le 01/01/N-7 amortissable sur 10 ans en linéaire) est détruite. La société a pu obtenir de son assurance une indemnité de 25 000 €.

TRAVAIL A FAIRE :

Enregistrer les écritures nécessaires en N.

- B) Elle a par ailleurs acquis un logiciel le 10/06/N pour un coût HT de 12 000 €, logiciel qu'elle met en service le 25/06/N. la durée d'utilisation prévue est de 4 ans. Elle désire profiter de tous les avantages fiscaux possibles.

TRAVAIL A FAIRE :

Enregistrer les écritures nécessaires lors de l'entrée au bilan et à l'inventaire au 31/12/N

- C) Elle a eu besoin d'un logiciel spécifique. Les informaticiens de la société ont créé ce logiciel spécialisé. les conditions requises pour immobiliser les dépenses étant remplies, on vous communique le détail des frais HT correctement enregistrés en charges :

- au cours de l'exercice N-1 : étude préalable et analyse fonctionnelle : 8 000 € et analyse organique : 9 000 €
- au cours de l'exercice N : programmation, tests : 12 500 €, documentation : 6 500 €, frais de maintenance : 5 000 €.

La durée d'utilisation prévue est de 5 ans, l'achèvement a eu lieu le 01/04/N et l'entreprise a opté pour la déduction fiscale immédiate des dépenses de création de logiciel.

TRAVAIL A FAIRE :

Enregistrer les écritures nécessaires au 31/12/N-1, au 01/04/N et au 31/12/N

- D) Elle a signé un contrat de crédit-bail pour une machine-outil d'une valeur de 100 000 €HT le 01/04/N. Sa durée d'utilisation est de 10 ans. Le contrat prévoit le paiement de 5 redevances annuelles de 27 000 €HT chacune. la première redevance est payée le 01/04/N. Le prix de rachat est fixé au contrat lors de la levée d'option au 01/04/N+5 à 4500 €HT

TRAVAIL A FAIRE :

Passer les enregistrements nécessaires en N+2 et remplir le tableau suivant qui doit figurer dans l'Annexe du bilan au 31/12/N+2 en donnant le détail des calculs

Poste du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Amortissements		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
		De l'exercice	Cumul ex. précédents	De l'exercice	Cumul ex. précédents	Jusqu'à 1 an	>1 an à 5ans	> 5 ans	
Matériel industriel									